



Commune de Sainte-Anastasie

Département du Gard (30)

Plan Local d'Urbanisme

● ● ● PLU

6.2.a. Liste et fiches des Servitudes d'Utilité Publique

Approbation initiale du POS : DCM du 25/02/1994 (abrogé le 27 mars 2017)

Débat PADD : DCM du 17/04/2019

Arrêt du projet de PLU : DCM du 18/07/2019

Approbation du PLU : DCM du...



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Commune de SAINTE ANASTASIE

N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
I – Servitudes relatives à la conservation du patrimoine				
Patrimoine naturel				
AS 1 Eaux	Servitudes attachées à la protection des eaux potables	Articles L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique	- "Forage de la Combe Saint Adournin" DUP du 12/07/1999 et du 17/02/2004 - " champ captant de Nîmes-Comps" DUP du 11/10/1998 (Arrêtés de DUP + plan PPC en PJ)	ARS Occitanie Délégation départementale du GARD 6, rue du Mail 30906 NÎMES Cedex 2
Patrimoine culturel				
AC1 Monuments historiques	Immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques	articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine	- Grotte préhistorique de Labaume-Latrone : classé MH le 19/05/1941 - Oppidum de Casteviel : inscrit inv. MH le 20/12/1979 - Ancien prieuré Saint-Nicolas-de-Campagnac inscrit inv. MH le 05/02/1987 - Eglise de Russan : inscrit inv. MH le 16/03/2005 (arrêtés + plans en PJ)	- DRAC Occitanie - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Gard (UDAP) 2 rue Pradier - 30000 Nîmes
AC2 Monuments naturels et sites	Servitudes relatives aux sites inscrits et classés	- Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	Ensemble formé par le site des Gorges du Gardon : classé le 23/08/2013	- DRAC Occitanie - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Gard (UDAP) 2 rue Pradier - 30000 Nîmes
II – Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements				
Energie				
I4 Electricité	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes	articles L. 323-3 à L. 323-10 du code de l'énergie	- Ligne aérienne 400 000 volts 2 circuits TAMAREAU-TAVEL 1 et 2 (Contribution RTE + plan en PJ)	RTE - Groupe Maintenance Réseau Cévennes 18 boulevard Talabot – CS 70005 30035 NIMES CEDEX 01
Communications				
T7 Circulation aérienne	Servitude établie à l'extérieur des zones de Dégagement	Code de l'aviation civile, 2 e et 3 e parties, livre II, titre IV, chapitre IV, et notamment les articles R.244-1 et D.244-1 à D.244-4 inclus	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 relatifs aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement (T5) est soumis à autorisation (contribution DGAC en PJ)	SNIA Pôle de Bordeaux Aéroport Bloc technique BP 60284 33697 Mérignac cedex
Communications électroniques				
PT2	Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	- Articles L. 54 à L. 56-1 et articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques; - Article L. 5113-1 du code de la défense;	- Liaison hertzienne tronçon : BROUZET LES ALES/MONT BOUQUET n°ANFR 0300140070 – NIMES/CAPITELLES n° ANFR 0300140063 - Décret du 18/03/2008 (en PJ) - Liaison hertzienne tronçon : NIMES/CAPITELLES n° ANFR 0300220001 – VENEJAN/LOMBREN ET DARBOUSSIER n° ANFR 0300220024 – décret du 16/08/1989 (en PJ)	SGAMI-SUD 54 boulevard Alphonse Allais 13014 MARSEILLE FRANCE TELECOM SDR/GA RS 707 avenue du Marché de la Gare 34933 MONTPELLIER CEDEX 9
PT3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications	Articles L.45-9 et L.48 du code des postes et des communications électroniques	- Artère souterraine de télécommunications par fibre optique F 427 NIMES/ALES Arrêté de DUP du 19/04/1995 (en PJ)	FRANCE TELECOM 707 avenue du Marché de la Gare 34933 MONTPELLIER CEDEX 9

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Commune de SAINTE ANASTASIE

N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
III – Servitudes relatives à la défense nationale				
AR6	Servitudes pour l'exécution des exercices de tir, marches manoeuvres ou opérations d'ensemble	article L.2161-1 du code de la défense	Servitude n° 300 189 01 (contribution Armée en PJ)	Ministère des armées Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Montpellier (USID) BP 6066 34086 MONTPELLIER CEDEX 4
IV – Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques				
Sécurité publique				
PMI	Plans de prévention des risques naturels prévisibles	article L. 562-1 du code de l'environnement	- PPRi communal approuvé le 16/09/2016 (arrêté en PJ)	DDTM du Gard

SERVITUDE AC1

SERVITUDE AC2

SERVITUDE AR6

SERVITUDE AS1

SERVITUDE I4

SERVITUDE PM1

SERVITUDE PT2

SERVITUDE PT3

SERVITUDE T7